

<b>Ville de NIEDERBRONN LES BAINS</b>
---------------------------------------

## **PROCES-VERBAL**

### **des délibérations du Conseil Municipal**

#### **Séance Ordinaire du Lundi, 20 Juin 2011**

L'an Deux Mille Onze, le lundi vingt juin, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Niederbronn-les-Bains, légalement convoqués le 6 Juin 2011, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric REISS, Député-Maire de la Ville de Niederbronn-les-Bains.

<b>CONSEILLERS ELUS EN FONCTION</b>	<b>27</b>
<b>PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE</b>	<b>24</b>

Le Député-Maire, F. REISS  
Les Adjoint au Maire, Mme WEISS, M. WAECHTER, Mme WENDLING,  
M. BONNEVILLE, Melle GUILLIER

#### **Les Conseillers Municipaux :**

M. AY - M. BLAISE – M. BOISSIER - Mme BRENDEL-KOEHLER – M. BUCHER –  
M. BURT - Mme HAETTEL - Mme KAISER – M. KETTERING – Mme KLEIN –  
M. KOTLENGA – Mme JAECK – Mme PAWLOWSKI – M. SCHNEIDER –  
M. STEINMETZ - M. UHLMANN – M. VANOVERBECKE – M. WALD

<b>ABSENTES EXCUSEES</b>	<b>3</b>
--------------------------	----------

Mme FEST – Mme WEISBECKER - Mme HAUSER

**CALCUL DU QUORUM** :  $26 : 2 + (1) = 14$

*(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui a donné pouvoir à un collègue de voter en son nom).*

Le quorum est atteint avec 24présents au moment de l'ouverture de la séance. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

#### **Secrétaire de séance titulaire :**

M. Victor WAECHTER, Adjoint au Maire.

Secrétaire Adjoint : Mme Aline TRES, Directrice Générale des Services.

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

1. Adoption du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 Mai 2011.
2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et sur les délégations exercées par le Maire en matière de marchés publics :
3. Point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.
4. Convention relative à l'organisation des Guinguettes par le Club de Golf
5. Convention avec la Régie d'Electricité pour l'éclairage public Rue des Pêcheurs
6. Avenant Moulin 9.
7. Affaires financières et immobilières diverses :
  - 7/1 Reprise de la provision pour risque et charge (litige Caisse d'Epargne/Cybéliades) avec décision budgétaire modificative y afférant.
  - 7/2 Renouvellement de la ligne de trésorerie
  - 7/3 Demande de subvention pour l'acquisition de matériel de déneigement.
  - 7/4 Complément tarifs piscine.
  - 7/5 Dégâts des eaux Immeuble SCI Le Centre – proposition d'indemnisation.
  - 7/6 Indemnités de remboursement anticipé et de renégociation de prêts.
8. Divers et communications.
- 9 Affaire de personnel :
  91. Renouvellement de postes d'agents vacataires affectés à la Maison de l'Archéologie.

## ALLOCUTION D'OUVERTURE DU DEPUTE-MAIRE, M. REISS

*« Avant de commencer cette séance, sachez que j'ai été saisi, aujourd'hui lundi 20 juin 2011, par M. BURT, pour l'adoption d'une motion qui demande la fermeture de la centrale nucléaire de FESSENHEIM. Je ne souhaite pas l'inscrire à l'ordre du jour.*

*A titre de rappel, ce thème avait fait l'objet d'un débat lors du Conseil Municipal du mois d'avril, certes relativement court, mais à l'issue duquel il avait été décidé que chacun puisse exprimer librement son avis.*

*En complément, j'ai également demandé à M. SCHMITT, Directeur du Moulin 9, d'intégrer cette thématique dans le cycle de conférences proposé par la ville de Niederbronn-les-Bains. Si une majorité le souhaite, et seulement sous cette condition, il est possible de l'inscrire à l'ordre du jour du Conseil Municipal du mois de juillet. »*

Sur ce point, M. BURT obtient du Maire l'autorisation de lire la motion qui, rappelle-t-il, n'avait pour objectif que d'ouvrir un débat et n'engageait en rien la ville.

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 Mai 2011.**

M. le Maire relève qu'aucune observation écrite ne lui est parvenue suite à l'envoi à chaque Conseiller Municipal du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 Mai

**Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 Mai 2011 est adopté à l'unanimité.**

**2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et sur les délégations exercées par le Maire en matière de marchés publics.**

M. le Maire expose :

Depuis la séance du Conseil Municipal du 23 Mai 2011, les comptes-rendus de commissions suivants ont été diffusés aux membres du Conseil Municipal, à savoir :

- Commission Culture et Vie Associative du 9 Juin 2011
- Commissions Réunies du 15 Juin 2011 dont tous les points sont à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

**Les comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.**

Se sont également réunis depuis cette date :

- Comité de Pilotage PLU le 30 Mai 2011.
- Commissions Réunies à l'usine Celtic le 16 Juin 2011 dont un compte-rendu succinct sera fait.

**POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL le 28 mars 2008 modifiée par délibération du 24 juin 2009 en matière de marchés publics.**

**Période du 23 Mai 2011 au 20 Juin 2011**

*Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;*

**Suite à la réforme du code des marchés publics, les procédures adaptées peuvent être passées sans aucune formalité jusqu'à 4.000 € HT ou de dépenses d'investissement particulières. Le Conseil Municipal est informé des décisions d'attribution prises par le Maire au-delà de ce seuil.**

INTITULE MARCHE	TITULAIRE	MONTANT HT
Remplacement du serveur à la mairie	SERV 'INFO	8 327,00€
Fourniture d'une saleuse silo automatique	HANTSCH	16 950,00 €

Remplacement conduites chauffage et eau froide dans le Bt B du Groupe Scolaire	ETS SCHMITT	14 008,00 €
Fourniture et tir d'un feu d'artifice pour la fête nationale 13 juillet 2011	LE FEUX AUX POUDRES	8 110,00 €
<b>TOTAL H.T.</b>		<b>50 395,00 €</b>

*Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts :*

INTITULE AFFAIRE	NOTAIRE	MONTANT

**Nouvelle rubrique d'information à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 : autorisations d'urbanisme délivrées par le Maire :**

<b>TABLEAU DE SUIVI DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER</b>
--

**Information au Conseil Municipal conformément à la délégation de pouvoirs accordé au Maire en vertu de l'article L 2122-22, alinéa 15 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Date entrée DIA	Section	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface totale	Immeuble bâti	Décision	Date notification décision
20/05/2011	5	2/223	Rue de la République	71 m <sup>2</sup>	Terrain	RENONCIATION	24/05/2011
01/06/2011	6	128/57	25 rue des Chasseurs	6a53	Immeuble	RENONCIATION	20/06/2011

**AUTORISATIONS D'URBANISME DELIVREES PAR LE MAIRE :**

NATURE	OBJET	ADRESSE	DATE	TLE
<b>DP</b>	Edifier un abri de jardin	5A, Rue du Cimetière Militaire	16/06/2011	18 €
<b>PC</b>	Edifier une pergola	17, Rue de la Ferme	16/06/2011	/

PC = Permis de construire  
 PA = Permis d'aménager  
 PD = Permis de démolir  
 PCM : permis de construire modificatif  
 DP : déclaration préalable.

M. le Maire apporte les précisions aux remarques formulées par les Conseillers Municipaux lors du dernier Conseil Municipal.

En ce qui concerne la déclaration d'intention d'aliéner relative au 43 Rte de Reichshoffen, la surface indiquée (1975 m<sup>2</sup>) correspond non pas à la surface de l'appartement concerné mais à l'ensemble de l'immeuble auquel cet appartement est rattaché.

Pour le permis de réhabilitation d'un immeuble au 1 Rue de la Gare, il s'agit de la création d'un restaurant, type pizzeria.

Enfin, la déclaration préalable concernant la pose de panneaux photovoltaïques est bien rattachée à l'habitation sise 4 Rue de la Forêt.

M. le Maire souhaite préciser que la ville a opté pour un système de location dans le cadre du marché des photocopieurs pour l'ensemble des services de la mairie. Les nouveaux photocopieurs viennent d'être livrés.

### **3. Point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.**

M. le Maire informe que le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 27 juin prochain.

L'actualité est marquée par le lancement du diagnostic fiscal et financier de la CCPN et des communes membres par le cabinet Michel KLOPFER. Cette étude est le diagnostic préalable avant l'adoption des nouveaux critères de répartition des dotations communautaires suite à la suppression de la taxe professionnelle et à l'obligation de réviser les critères antérieurs.

Ce diagnostic s'inscrit également dans les modifications d'attribution des dotations de l'Etat aux EPCI et en particulier pour la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Le nouveau cadre d'analyse prendra en compte la richesse des communes et le coefficient d'intégration fiscale des EPCI, critère de mutualisation des compétences au niveau communautaire. Ainsi, avec des communes au fort potentiel fiscal et avec un coefficient d'intégration fiscale inférieur aux moyennes nationales, la CCPN risque de voir baisser sa DGF.

Dans le cadre de cette discussion, le nouveau pacte financier s'appuiera d'une part sur des critères obligatoires (population et potentiel fiscal) et d'autre part sur des critères à définir.

M. le Maire propose une liste non exhaustive de critères possibles : régime d'abattement sur la taxe d'habitation, cotisations minimales de la Contribution Economique des Territoires mais aussi l'option des fonds de concours. Cette dernière option présente l'avantage de permettre le soutien financier de la CCPN à des projets d'investissements communaux bien que ces derniers ne rentrent pas dans le cadre des compétences transférées.

Le dossier des itinéraires cyclables a également été repris par un cabinet spécialisé.

Sur une question de M. BURT, M. le Maire précise que les premiers tracés se feront à l'intérieur du périmètre de la CCPN avant d'envisager des liaisons vers la Moselle par exemple.

L'évolution du périscolaire est le sujet prégnant du moment.

M. le Maire rappelle que la ville avait transféré cette compétence afin que d'autres communes du territoire communautaire puissent en bénéficier. Afin d'adapter le service aux besoins, une enquête a été menée et les besoins réels se révèlent en deçà des prévisions dans certaines communes.

Ainsi, un service sera organisé sur les communes de Gundershoffen, Gumbrechtshoffen et Mietesheim car elles remplissent les critères d'accès prédéfinis avant cette étude. Par exemple, un nombre minimal d'enfants âgés de plus de 6 ans. Ceci suppose de recruter du personnel qualifié et de définir précisément le nombre d'agents nécessaires pour répondre aux besoins de façon pérenne.

En ce qui concerne Niederbronn-les-Bains, l'étude a montré que le prix de la prestation était nettement inférieur aux tarifs pratiqués par les autres communes. L'adoption d'un prix unique communautaire suppose donc un lissage des prix. Afin que l'augmentation pour les parents niederbronnnois soit supportable, M. le Maire a demandé que cette augmentation soit progressive sur les trois prochains exercices.

Pour le développement économique, la CCPN est sollicitée par l'UPPN pour soutenir ses actions. Dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation (OCM), la CCPN a demandé une aide de l'Etat à hauteur de 50 % mais dans l'attente de la décision finale du ministère, la CCPN a donc été sollicitée pour des avances de financement.

Enfin, sur la question des défibrillateurs, il a été décidé que la CCPN achèterait le matériel, y compris l'armoire ; l'installation et les différents contrôles de maintenance ainsi que les consommables seront à la charge des communes.

M. BURT tient à faire le point sur la réunion du 16 juin 2011 sur la définition des zones inondables. Il considère que les têtes de versant devraient être plus intégrées dans cette démarche car il assure qu'en cas de mesure de prévention prise en amont, les conséquences en aval seraient plus limitées.

M. le Maire, en tant que membre de la CDCI indique qu'un travail a été fait sur les syndicats dont celui de la Zinsel du Nord et qu'il est proposé de créer un seul syndicat pour l'ensemble du bassin de la Moder et /ou d'intégrer cette compétence à un niveau communautaire. Sur les mesures de prévention, la commune, de concert avec le SDEA, a mis en place des bassins de rétention dont les résultats sont satisfaisants. Néanmoins, la ville n'étant pas à l'abri de crues exceptionnelles, une vigilance particulière sera apportée à ce point dans le cadre du PLU.

Sur une question de M. BURT, M. le Maire répond qu'une comparaison entre le calcul du prix à la levée et au poids a déjà été expérimentée dans le périmètre du SMICTOM. En ce sens, une décision sera prise courant du mois de novembre pour voter les investissements nécessaires, soit pour un système à la levée, soit pour un système au poids, soit un autre système. Mais il faudra une redevance incitative pour diminuer les ordures ménagères résiduelles.

M. le Maire précise qu'un accord (barème E) a été trouvé avec Eco Emballage pour optimiser le prix du papier et des déchets et ainsi développer des recettes. Il s'agit de recettes importantes pour le SMICTOM : 1,2 Million d'Euros à la condition de tenir l'ensemble des conditions fixées et en particulier la qualité du tri. C'est pourquoi, M. le Maire s'inquiète de la dérive de la poubelle bleue comme exutoire des autres poubelles.

M. BURT indique qu'il faut continuer les actions pédagogiques sur le tri.

#### **4. Convention relative à l'organisation des Guinguettes**

Mme WEISS expose :

Le MOULIN 9 organise du 5 juillet au 30 août 2011 des guinguettes au Herrenberg. Ces animations sont complétées par l'organisation d'une buvette, gérée habituellement par une association locale. La Compagnie du Poulailier a tenu ce rôle jusqu'à aujourd'hui, mais ne souhaite pas continuer cette activité. C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec une autre association, en l'espèce le Mini Golf Club, présidé par M. Alexandre KREBS.

Cette convention a pour but de lister les missions de l'association, le calendrier des manifestations, les modalités en cas d'annulation, les démarches à réaliser, les obligations en termes d'assurance et les conditions de mise à disposition du site. A ce sujet, je vous propose d'accorder gracieusement la mise à disposition du site au Mini Golf Club, afin de garantir les mêmes conditions d'exploitations que celles dont disposez la précédente association.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 10 Juin 2011,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 Juin 2011,

Après en avoir délibéré,

#### **Décide à l'unanimité :**

a) d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec l'association « le Mini Golf Club » pour l'organisation des guinguettes du 5 juillet au 30 août 2011 inclus ;

b) d'autoriser, dans le cadre de cette convention, la mise à disposition gracieuse du site et des équipements présents.

#### **5. Eclairage public Rue des Pêchers – Convention avec la régie d'Electricité.**

M. le Maire expose:

Dans le cadre des travaux de sécurisation des abords des établissements scolaires, il est également prévu d'améliorer le réseau d'éclairage public de la Rue des Pêchers.

Le montant des travaux pour la pose de 7 candélabres s'élève à 24.649,15 € H.T., soit 29.480,38 € T.T.C.

A cet effet, il y a lieu d'autoriser la signature d'une convention de travaux avec la Régie intercommunale d'Electricité de Niederbronn/Reichshoffen.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 10 Juin 2011,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 Mai 2011,

Après en avoir délibéré,

#### décide à l'unanimité :

d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer avec la Régie Intercommunale d'Electricité une convention de travaux d'un montant de 24.649,15 € H.T. relative aux travaux d'amélioration du réseau d'éclairage public de la Rue des Pêchers.

#### **6. Moulin 9 : Avenant**

Ce point est retiré de l'ordre du jour, les documents nécessaires n'ayant pas été transmis.

M. le Maire rappelle que ce lot concerne les serrureries intérieures et que cela n'entrave pas le bon fonctionnement de l'équipement.

En marge de ce point, M. le Maire informe le Conseil Municipal de la démission du Directeur du Relais Culturel, M. SCHMITT, à compter du 15 août 2011. Le programme et les plaquettes de la saison culturelle 2011/2012 devront être prêts avant son départ. Pour l'instant, rien n'est prévu pour son remplacement.

#### **7/1. Reprise d'une provision budgétaire pour risques et charges.**

M. le Maire expose :

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 22 Octobre 2007, avait décidé de constituer au budget général, une provision pour risques et charges à hauteur de 15.000,00 € suite à la mise en cause de la Commune par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Alsace dans le cadre d'une garantie d'emprunt accordée à la SEM Les Cybéliades.

Un premier jugement au Tribunal de Grande Instance en 2000 avait donné raison à la Commune, mais la Caisse d'Epargne avait repris cette affaire devant le Tribunal Administratif.

Après un appel rejeté par la Cour Administrative de Nancy en date du 07 Octobre dernier, la Caisse d'Epargne avait informé la Commune qu'elle allait se porter devant le Conseil d'Etat.

La provision avait donc été maintenue depuis 2007.

La Caisse d'Epargne d'Alsace ayant finalement renoncé à porter l'affaire devant le Conseil d'Etat, la Commune est en mesure de reprendre la provision budgétaire, celle-ci n'ayant plus de raison d'être.

A cet effet, il y a lieu de prononcer la reprise de la susdite provision budgétaire, et d'opérer la reprise comptable par le biais de la décision budgétaire modificative suivante :

- Investissement :

Dépenses : Article 15112 – Fonction 01 : + 15.000,00 €

Recettes : Article 021 – Fonction 01 : + 15.000,00 € (prélèvement Section de Fonctionnement)

- Fonctionnement :

Dépenses : Article 023 – Fonction 01 : + 15.000,00 € (virement à la Section d'Investissement)

Recettes : Article 7865 – Fonction 01 : + 15.000,00 €

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 10 Juin 2011,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 Juin 2011,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) de procéder à la reprise de la provision budgétaire de 15.000,00 € constituée pour risques et charges dans le cadre de la mise en cause de la Commune par la Caisse d'Epargne d'Alsace ;

b) d'adopter la décision budgétaire modificative susvisée au Budget Principal 2011 en vue de la reprise de la provision pour risques et charges.

**7/2. Renouvellement de la ligne de trésorerie.**

M. le Maire expose :

La ligne de trésorerie en cours auprès du Crédit Mutuel est actuellement sollicitée à hauteur de 400.000,00 € (maximum 1.500.000,00 €) et arrivera à terme le 31 Juillet prochain.

Compte tenu des disponibilités actuelles, il est fort probable que la Ville ne sera pas en mesure de rembourser l'intégralité du tirage au terme du contrat.

Des pénalités en intérêts (taux actuel + 3 %) et en capital (indemnité égale à 3% du capital non remboursé) sont d'ailleurs prévues contractuellement dans ce cas de figure.

A cet effet, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter le Crédit Mutuel pour le renouvellement du contrat de ligne de trésorerie, avec transfert de l'encours sur le nouveau contrat, sans mouvement de fonds.

Le Crédit Mutuel a fait part des conditions de renouvellement, à savoir :

- 1.500.000,00 €
- taux d'intérêt : T4M (à titre indicatif taux pour le mois de Mai = 1,02296 %)
- marge sur taux : 1%
- commission d'engagement : 0,10% du montant accordé soit 1.500,00 €

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 10 Juin 2011,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 Juin 2011,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif au renouvellement de la ligne de trésorerie dans les conditions précitées.

**7/3. Acquisition de matériel de déneigement – Demande de subvention.**

M. le Maire expose :

Dans le cadre des crédits prévus au Budget Primitif, les Services Techniques prévoient l'acquisition d'une nouvelle saleuse d'une capacité de 2 m3. L'investissement est estimé à 16.950,00 € H.T.

Le Conseil Général proposant un dispositif d'aide pour ce type de matériel (y compris les frais d'adaptation sur le véhicule), il est proposé de solliciter le Conseil Général pour subvention à hauteur de 30% du coût H.T.

Sur une question de M. KETTERING, M. WAECHTER et Mme WEISS précisent que la saleuse sera compatible avec l'engin de déneigement.

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 10 Juin 2011,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 Mai 2011,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

de solliciter le Conseil Général pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 30% du coût d'achat et d'adaptation d'une saleuse automatique pour un montant H.T. de 16.950,00 €.

#### **7/4. Tarif complémentaire – Piscine Les Aqualies.**

M. le Maire expose :

Le Conseil Municipal avait adopté en séance du 23 Mai dernier les tarifs de la Piscine Les Aqualies pour la saison estivale 2011 ainsi que les tarifs applicables à compter du 05 Septembre prochain.

Afin de faciliter les inscriptions pour les écoles de Triathlon et de Natation, il convient de prévoir les « packages » y relatifs dès la grille tarifaire estivale.

PROPOSITION DE GRILLE TARIFAIRE AVEC EFFET DU 27 JUIN AU 04 SEPTEMBRE 2011			
Catégories	Tarifs appliqués saison estivale 2010	Proposition de tarifs applicables du 27 juin au 05 septembre 2011	Observations
Adultes (à partir de 18 ans)	5,30 €	5,50 €	+ 0,20 €
Enfants de moins de 4 ans	1,00 €	1,00 €	Maintien
Enfants de 4 à 18 ans	4,00 €	4,00 €	Maintien
Adulte famille 3 mois	2,30 €	2,50 €	+ 0,20 €
Abonnement famille	26,00 €	27,00 €	+ 1 €
Enfant famille	1,90 €	2,00 €	+ 0,1 €
10 entrées adultes	36,00 €	37,00 €	+ 1 €
10 entrées enfants	29,00 €	30,00 €	+ 1 €
Abonnement 10 entrées enfants – de 4ans	-	8,00 €	Nouveau
Carte 10 heures	25,00 €	25,00 €	Maintien
Carte 20 heures	37,00 €	38,00 €	+1
Entrée groupe	3,00 €	3,00 €	Maintien
CLSH	3,00 €	3,00 €	Maintien
Carnets Comités d'Entreprise	100,00 €	100,00 €	Maintien
Entrée carte CEZAM titulaire et ayants droits	4,00 €	4,00 €	Maintien
Activité 1 séance	8,00 €	8,00 €	Maintien
Abonnement Activité	60,00 €	60,00 €	Maintien
Ecole de natation	50,00 €	52,00 €	+ 2 €

<b>Package : Trimestre Ecole de natation + Petits équipements</b>	-	<b>67,00 €</b>	Nouveau : abonnement avec lunette, Bonnet de bain et sac.
<b>Ecole de Triathlon/trimestre</b>	<b>60,00 €</b>	<b>65,00 €</b>	+ 5 €
<b>Package : Trimestre Ecole de triathlon + Petits équipements</b>	-	<b>80,00 €</b>	Nouveau : abonnement avec lunette, Bonnet de bain et sac.
<b>Location des bassins/ associations sans surveillance</b>	<b>85,00 €</b>	<b>85,00 €</b>	Maintien
<b>Location 1 à 2 lignes d'eau</b>	<b>50,00 €</b>	<b>50,00 €</b>	Maintien
<b>Location bassin avec surveillance</b>	<b>160,00 €</b>	<b>160,00 €</b>	Maintien
<b>Location du petit bassin</b>	<b>90,00 €</b>	<b>90,00 €</b>	Maintien

PROPOSITION DE GRILLE TARIFAIRE AVEC EFFET DU SEPTEMBRE 2011			05
Catégories	Tarifs appliqués depuis le 6 septembre 2010	Proposition de tarifs applicables au 5 septembre 2011	Observations
Adultes (à partir de 18 ans)	4,50 €	4,50 €	Maintien
Enfants de moins de 4 ans	1,00 €	1,00 €	Maintien
Enfants de 4 à 18 ans	3,70 €	3,70 €	Maintien
Adulte famille 3 mois	2,30 €	2,50 €	+ 0,20 €
Abonnement famille	26,00 €	27,00 €	+ 1 €
Enfant famille	1,90 €	2,00 €	+ 0,1 €
10 entrées adultes	36,00 €	37,00 €	+ 1 €
10 entrées enfants	29,00 €	30,00 €	+ 1 €
10 entrées enfants – 4ans	8,00 €	8,00 €	Maintien
Carte 10 heures	25,00 €	25,00 €	Maintien
Carte 20 heures	37,00 €	38,00 €	+ 1 €
Entrée groupe	3,00 €	3,00 €	Maintien
CLSH	3,00 €	3,00 €	Maintien
Carnets Comités d'Entreprise	100,00 €	100,00 €	+ 15 €
Entrée carte CEZAM titulaire et ayants droits	4,00 €	4,00 €	Maintien
Activité 1 séance	8,00 €	8,00 €	Maintien
Abonnement Activité (valable 5 mois)	60,00 €	62,00 €	+ 2 €

Abonnement Ecole de Triathlon	60,00 €	65,00 €	+ 5 €
<b>Package : Trimestre Ecole de triathlon + Petits équipements</b>	-	<b>80,00 €</b>	Nouveau abonnement avec lunette, Bonnet de bain et sac.
Ecole de natation	50,00 €	52,00 €	+ 2 €
<b>Package : Trimestre Ecole de natation + Petits équipements</b>	-	<b>67,00 €</b>	Nouveau abonnement avec lunette, Bonnet de bain et sac.
Location des bassins/ associations sans surveillance	85,00 €	85,00 €	Maintien
Location 1 à 2 lignes d'eau	50,00 €	50,00 €	Maintien
Location bassin avec surveillance	160,00 €	160,00 €	Maintien
Location du petit bassin	90,00 €	90,00 €	Maintien

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 10 Juin 2011,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 Juin 2011,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) d'adopter les grilles tarifaires présentées ci-dessus après intégration des nouveaux tarifs, applicables l'une du 27 Juin au 04 Septembre 2011, l'autre à partir du 05 Septembre 2011 ;

b) prend acte que la grille relative aux tarifs scolaires adoptée par le Conseil Municipal en sa séance du 23 Mai dernier n'est pas modifiée.

**7/5. Dégâts des eaux Immeuble SCI Le Centre – proposition d'indemnisation.**

M. le Maire expose :

Suite à une rupture de canalisation collective non accessible en date du 16 Février 2010 dans l'immeuble SCI Le Centre, la Ville a dû faire procéder à des travaux dans les locaux dont elle est propriétaire, à savoir, le Trésor Public et la Direction des Services Techniques.

Des travaux de peinture, de plâtrerie, de menuiserie et de réparation des dalles de chauffage électrique ont dû réalisés dans ces deux locaux.

Le Compagnie d'assurance du Syndic a fait part de sa proposition d'indemnisation de l'ensemble des propriétaires concernés, à hauteur de 9.698,00 €.

La part afférent à la Ville s'élève à 3.487,00 € assortie d'une part vétusté indemnisable à hauteur de 916,00 € (indemnité différée versée sur présentation des factures).

Il est proposé de réserver une suite favorable à cette proposition d'indemnisation.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 13 mai 2011,

Vu la proposition d'indemnisation ;

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 16 mai 2011,

**décide à l'unanimité :**

d'accepter la proposition d'indemnisation de la Compagnie d'Assurances ALLIANZ d'un montant global de 4.403,00 € (3.487,00 € d'indemnité immédiate + 916,00 € d'indemnité différée), destinée à couvrir les travaux de réhabilitation suite aux dégâts des eaux dans les locaux du Trésor Public et de la Direction des Services Techniques.

**7/6. Indemnités de remboursement anticipé et de renégociation de prêts.**

M. le Maire expose :

En 1990, la Ville a procédé au remboursement anticipé de 4 prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations.

Ce remboursement anticipé était assorti d'une indemnité contractuelle de 51.458,30 €.

Au cours du même exercice, 2 autres prêts de la Caisse des Dépôts et des Consignations ont été renégociés, moyennant une indemnité de 2.156,80 €.

Les deux indemnités (53.615,11 €) ont été comptabilisées à l'époque en investissement à l'article 169 du Budget Principal, alors que l'imputation aurait dû être faite en fonctionnement à l'article 668.

A la demande du Trésor Public, il y a lieu de rectifier ces opérations comptables suivantes :

- Investissement : titre à l'article 169-040 – Fonction 01
- Fonctionnement : mandat à l'article 668-042 – Fonction 01

prévues au Budget Primitif de l'exercice 2011.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 15 Juin 2011,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 Juin 2011,

**décide à l'unanimité :**

de rectifier les opérations comptables effectuées en 1990 sur le Budget Principal au titre de l'indemnité de remboursement anticipé de 4 prêts (51.458,30 €) et de l'indemnité de renégociation (2.156,80 €) par les biais des opérations comptables suivantes :

- Investissement : titre à l'article 169-040 – Fonction 01 pour 53.615,11 €
- Fonctionnement : mandat à l'article 668-042 – Fonction 01 pour 53.615,11 €

**prend acte :**

que les crédits nécessaires ont déjà été prévus au Budget Primitif de l'exercice 2011.

**8. Divers et communications.**

**COMMUNICATIONS :**

- M. le Maire donne lecture de la lettre du Colonel TOURON, Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin par rapport aux conseils en sécurité à destination des particuliers qui peuvent signaler leur absence du domicile.. M. le Maire précise que cette information doit être relayée par les Conseillers Municipaux et fera l'objet d'un article dans le magazine Sources. M. KETTERING indique que cette opération ne se fait qu'aux mois de juillet et d'août.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'Adjointe Anne GUILLIER a participé à un Conseil d'Ecole particulièrement difficile suite à un certain nombre de dysfonctionnements (photocopieurs, bibliothèque...) et à un débat houleux sur les panneaux photovoltaïques avec les enseignants. Sur ce point, M. le Maire rappelle que suite à la délibération du 27 septembre 2010, un article dans les DNA avait été publié et qu'un courrier avait été largement envoyé, accompagné d'une plaquette d'information. Face aux questions en suspens, M. le Maire a décidé d'organiser une réunion d'information ouverte à tous le 21 juin prochain à 20 h à la salle Millénium du Casino en présence du maître d'ouvrage (Régie d'Electricité) et du maître-d'œuvre de ce projet d'implantation de panneaux photovoltaïques. Le Capitaine BOISSIER donnera l'avis des pompiers. M. le Maire précise avoir reçu des courriers enthousiastes de la part de l'Inspection Académique. Mme WENDLING indique qu'une synthèse des débats sera faite et transmise à tous les parents.
- Invitation de M. Philippe BECK, Président de SOTRAVEST, pour une visite par le Conseil Municipal de son entreprise. Une date sera programmée à la rentrée.
- Informations concernant les chantiers de volontaires organisés par I.C.E. durant l'été. La proposition d'y donner suite est validée

**DATES :**

<b>DATE</b>	<b>HORAIRE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>LIEU</b>
Mardi, 21 Juin	20 h 00	Réunion d'information à l'attention des enseignants et des parents d'élèves sur les panneaux photovoltaïques du Groupe Scolaire	Casino Salle Millénium
Vendredi, 24 Juin	18 h 00	Réunion de travail sur la révision de la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord	Salle du CM
Samedi, 25 Juin	9 h 00 13 h 00	Fête d'été du personnel communal Tournoi de golf Déjeuner au Restaurant MULLER	
Dimanche, 26 Juin	de 10 h à 17 h	Portes Ouvertes de l'Etablissement Thermal	
Mercredi, 29 Juin	18 h 00	Commission Développement Durable	Salle des Commissions
Vendredi, 1er Juillet	18 h 00	Vernissage Expo RIEHL	OTSI
Vendredi, 1 <sup>er</sup> Juillet	19 h 30	Lancement du magazine « En Alsace » par l'ADEAN	Casino Municipal
Samedi, 2 Juillet		Cérémonie du 10 <sup>ème</sup> anniversaire du jumelage avec Bad Schönborn	Selon programme
Lundi, 4 Juillet	12 h 00	Fête d'été de Qualité de Vie	Moulin 9
Lundi, 4 Juillet		Laurent WAUQUIEZ, Ministre des Affaires Européennes	
Lundi, 11 Juillet	18 h 00	Commission Réuniones	Salle CM
Mardi, 12 Juillet	18 h 30	CCAS	Salle des Commissions
Mercredi, 13 Juillet	21 h 30	Nuit du Feu	
Jeudi, 14 Juillet	14 h 30	Concert de la Musique Municipale	Parc du Casino

Lundi, 18 Juillet	20 h 00	Conseil Municipal	Salle du CM
Samedi, 23 Juillet	17h00	Nuit Artisanale	

### **9.1 Renouvellement de postes d'agents vacataires affectés à la Maison de l'Archéologie.**

M. le Maire expose :

L'accueil du musée le dimanche après midi est assuré depuis plusieurs années par des agents contractuels à raison de deux postes affectés d'un coefficient d'emploi de 2,5/35èmes.

Il est proposé de reconduire ce dispositif pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 et de recruter des agents contractuels. Lesdits agents interviennent en alternance.

## **PROJET DE DELIBERATION**

### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 10 juin 2011,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 juin 2011,

Après en avoir délibéré,

### **décide à l'unanimité**

- a) de créer deux postes d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour un coefficient d'emploi de 2,5/35èmes affectés à la Maison de l'Archéologie des Vosges du Nord,
- b) de pourvoir ces postes par voie contractuelle,
- c) de charger M. le Maire de procéder au recrutement.

**Délibération publiée et transmise  
à la Sous-préfecture  
ce 24 Juin 2011**

**Niederbronn-les-Bains, le 24 Juin 2011**

**Le Député-Maire,**

**F. R E I S S**